

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 juin 2023

Délibération n°2023/161

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 juin 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

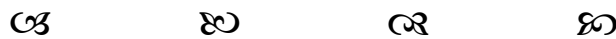
SALAISE SUR SANNE
 SONNAY
 VERNIOZ

Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
 Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
 Mr LHERMET Claude
 Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mr RULLIERE Claude -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel - Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul - Mr ILTIS Laurent – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Finances : budget annexe eau - approbation du compte administratif 2022

Madame la Présidente ayant quitté la séance, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de Monsieur Robert DURANTON, 1^{er} Vice-Président ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L 1612-13, L 2121-31, L 5211-1 et L 5211-2 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 juin 2023 ;
- Vu le courrier de Madame la responsable du SGC du Roussillonnais en date du 6 juin 2023 ;

Considérant le compte administratif de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

	Réalisation		Restes à réaliser	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	9 001 944,42	5 174 933,94	-	402 271,00
Dépenses de l'exercice	7 925 845,57	4 015 259,31	-	446 368,78
Résultat de l'exercice	1 076 098,85	1 159 674,63	-	- 44 097,78
Résultat reporté	58 038,43	1 604 616,14	-	-
Résultat de clôture	1 134 137,28	2 764 290,77	-	- 44 097,78

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif 2022 sont différents des résultats du compte de gestion 2022 pour la raison suivante :

A la suite de la dissolution du Syndicat des eaux de Chonas l'Ambellan, Saint Prim et Saint Clair du Rhône au 31 décembre 2021, les résultats revenant à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône ont été intégrés sur l'exercice 2022 dans le compte administratif alors que l'intégration des actifs et passifs n'a pas été réalisée par le SGC du Roussillonnais avant le 31 décembre 2022.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe eau,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD